

Direction de l'Environnement
et du Cadre de Vie
Direction Adjointe
Environnement/Agriculture
Service Énergie et Recyclage

REUTILISATION ET RECYCLAGE DES
MANUELS SCOLAIRES

Dossier n° 16S281
Suivi par Sophie MEYER
Tél. 03 89 30 65 57

Colmar, le 5 septembre 2016

Suite à la réforme des collèges, vous trouverez ci-après **différentes possibilités de collecter et traiter vos anciens manuels scolaires.**

Afin de faciliter leur recyclage, il peut être utile de **retirer la couverture plastique**, même si certains prestataires acceptent les livres couverts.

Une des solutions les plus simples est de vous **rendre dans la déchèterie de votre collectivité**, si celle-ci accepte de reprendre vos livres/papiers/cartons gratuitement. Ceci permettra à votre collectivité de compenser ses coûts fixes, grâce au prix de rachat du papier.

Si pour des raisons de distance, de disponibilité ou de coût, cela ne vous paraît pas opportun, vous pouvez également demander un enlèvement de vos manuels scolaires dans votre établissement. Voici un recensement (non exhaustif) de certaines solutions (par ordre alphabétique).

AMMAREAL

Principe

AMMAREAL **privilégie la réutilisation par rapport au recyclage matière**. L'entreprise se fournit en livres d'occasion entre autres auprès des bibliothèques et les revend en ligne. Cette entreprise peut également être intéressée par des manuels scolaires issus des collèges.

La collecte est **gratuite** et la société **reverse au collège 10 % du prix de la vente**. Elle soutient aussi avec ces ventes **des associations caritatives à hauteur de 5 % du prix de vente** : en fonction du souhait du donneur, cette aide est versée soit à l'association « Mots et Merveilles » (lutte contre l'illettrisme), soit au « Secours Populaire Français » (en priorité pour l'accès à l'éducation et à la culture).

Ce qu'AMMAREAL ne vend pas est donné, ce qui n'est pas donné est recyclé.

AMMAREAL a plus de 200 partenaires à ce jour, représentant environ 250 bibliothèques et associations dont, en Alsace, l'Université de STRASBOURG, l'Université de Haute-Alsace, la médiathèque de la Ville de SAINT-LOUIS et Emmaüs HAGUENAU.



La marque de la gestion
forestière responsable
FSC® C103222

100 avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 65 50
Fax 03 89 21 64 51
energie.recyclage@haut-rhin.fr
www.haut-rhin.fr

Modalités

1. Le collège doit renvoyer le formulaire d'inscription et les conditions générales attenantes (à demander à l'entreprise) avec son RIB à partenaire@AMMAREAL.fr,
2. AMMAREAL envoie des cartons au collège (cartons de dimensions 40x30x30cm, pour un poids d'environ 12 kg par carton rempli et 30 livres par carton),
3. Le collège met si possible une palette à disposition (sinon AMMAREAL peut en fournir une) et remplit les cartons. Une palette peut recevoir 32 cartons fournis par AMMAREAL, soit 1000 livres environ,
4. Dès qu'une palette de livres est constituée, le collège sollicite AMMAREAL, qui rémunère un transporteur pour récupérer ces livres,
5. L'argent (10 % du prix de vente) est reversé au collège, par exemple via la caisse des écoles (RIB), tous les trimestres.

A noter qu'en fonction des stocks proposés par les collèges, AMMAREAL se réserve la possibilité de ne pas donner suite à toutes les sollicitations (difficulté potentielle à revendre quelques centaines ou milliers d'exemplaires d'un même ouvrage).

Contact :

M. Mounir ABOUDOU

Tél : 01 69 39 49 56

Mail : partenaire@AMMAREAL.fr

www.AMMAREAL.fr

BELINS / VEOLIA

Principe

Les éditions BELIN et VEOLIA se sont associées dans le cadre d'une opération nationale visible sur les sites internet suivants :

<https://education.editions-belin.com/operation-eco-geste-2016-belin-veolia>

<http://recyclage.veolia.fr/collectivites-locales/actualites/manuels-scolaires-valorises.html>

Dans cette opération (**gratuite** pour l'établissement), ce sont non seulement les manuels scolaires qui sont concernés par la collecte, mais également **tout support papier** (journaux, magazines, cahiers, papiers, annuaires...), y compris ceux **issus des bureaux du collège** ou **du cadre familial des élèves**. Les manuels et autres cahiers recouverts de plastique (housse de protection) seront acceptés. A partir de 6 tonnes collectées, une somme est versée à l'UNICEF (voir détail ci-dessous).

La collecte doit se faire entre le 1er septembre et le 19 octobre 2016. Afin de collecter un tonnage suffisant, il est possible de se regrouper avec un autre établissement proche (école, lycée, ...).

Modalités

- 1- Le collège s'inscrit sur un des sites indiqués plus haut avant le 30 septembre 2016. Après réception des informations, VEOLIA fixera un rendez-vous avec l'établissement afin d'examiner la faisabilité ou non de mise en place de conteneurs pour la collecte,
- 2- Le matériel mis en place sera une benne de 30 m³ (6,60 x 2,50 x 1,80 m), sur une durée maximum d'une semaine,
- 3- Le chargement sera effectué par les élèves, ainsi que le corps enseignant,
- 4- La rémunération à l'UNICEF se fera de la façon suivante :
 - Pour un poids inférieur à 5 tonnes : pas de rétribution
 - A partir de 6 tonnes : 10 € par tonne (par exemple 60 € pour 6 tonnes).

A noter :

1. Les prestations ne pourront pas être réalisées si :
 - Les établissements ne disposent pas d'un accès poids lourds et d'un lieu d'implantation de la benne,
 - Les établissements présentent des contraintes horaires (voir avec VEOLIA).
2. A titre indicatif, un collège de 750 élèves estimait que le poids des manuels renouvelés s'élevait à environ 2 tonnes. Pour pouvoir engendrer un gain pour l'UNICEF, il est nécessaire de collecter des supports papier de manière beaucoup plus large en mobilisant l'ensemble de l'établissement ainsi que les familles.

Contact :

M. Vincent WILDEMANN
Commercial
VEOLIA
Tél : 06.16.63.10.48
Mail : vincent.wildemann@veolia.com
www.veolia.fr

COVED

Principe

COVED est une entreprise de gestion des déchets. Elle se propose d'étudier toute demande des collèges. La collecte et le traitement seront assurés **gratuitement**, avec selon les cas :

- soit par la mise en place de contenants spécifiques directement dans les collèges.
- soit par la mise en place de bennes dédiées dans certaines déchèteries (gérées par COVED) si plusieurs collèges se montrent intéressés par cette solution.

Modalités

1. Le collège prend contact avec le COVED
2. En fonction des quantités à collecter et de la localisation du collège, le choix est fait d'une collecte dans l'établissement même ou dans une déchèterie proche.

Contact :

M. Alix VILLAUME
Responsable d'Exploitation
Direction Alsace Lorraine Franche-Comté
ZI Ungersheim
68190 UNGERSHEIM
Tél. 03 89 26 64 11
Portable 06 68 62 46 82
Mail : alix.villaume@coved.com
www.coved-est.fr

LDE

Principe

La librairie LDE (basée à MOLSHEIM) propose une solution **gratuite** de recyclage **pour ses clients**. En effet, la librairie prend en charge l'enlèvement des anciens manuels scolaires (qu'ils aient été vendus ou non par LDE), sans couverture plastique.

Modalités

1. Le collège prend contact avec la librairie LDE s'il est client chez eux,
2. LDE charge alors un collecteur de poser les contenants (240 litres ou 1000 litres) pour 15 jours,
3. Le collège placera les manuels dans les contenants,
4. Ceux-ci seront recherchés par le collecteur une fois remplis.

La Librairie LDE suggère également aux collèges de donner éventuellement les manuels obsolètes aux élèves : www.reforme-des-colleges-2016.fr/4-solutions-valoriser-vos-anciens-manuels-scolaires

Contact

Mme Eva JEHEL
Assistante communication et marketing
Librairie LDE
4, rue Alfred Kastler
67120 MOLSHEIM
Tél.: 03 88 39 17 07
Fax : 03 88 39 04 98
Mail : eva.jehel@lde.fr
www.lde.fr

TRISERVICES

Principe

TRISERVICES est une structure d'insertion par l'activité économique, basée à MULHOUSE.

Dans le cadre du renouvellement des manuels scolaires, TRISERVICES propose une prestation **gratuite** pour la collecte des anciens manuels scolaires.

Cette prestation permet, grâce au tri, une création d'emploi en insertion et une préservation des ressources via le recyclage.

Modalités

1. Dépôt de caisses grillagées (environ 1 m³ par caisse) dans un endroit en plain-pied et couvert, de type préau (les déchets doivent rester secs) et accessibles avec un tire-palette,
2. Chargement par vos soins des caisses (les livres peuvent être déposés avec leur couverture plastique),
3. Un chargement par l'association est également possible. Il sera facturé en régie à 30 € HT par heure et par travailleur,
4. Collecte des caisses grillagées,
5. Tri des différentes catégories de déchets par des travailleurs en réinsertion, puis valorisation matière.

Lors de cette collecte ponctuelle, Tri-services propose également l'enlèvement des **D3E** (déchets d'équipements électroniques et électriques), ainsi que des déchets d'**activités de bureau** (classeurs, journaux, chemises cartonnées, papiers de bureau, cartons, etc).

Une caisse grillagée sera mise à disposition pour les D3E et une autre pour les déchets d'activités de bureau.

Le choix du nombre de caisses sera déterminé après évaluation de vos volumes de déchets à collecter.

Contact

Mme Adeline TOSCH
Commerciale
Haute Alsace Recyclage/ TRISERVICES
Tél. : 03.89.42.39.64
Tél. : 07.85.15.23.72
Mail : commercial68har@gmail.com

SCHROLL

Principe

SCHROLL est une entreprise de gestion des déchets. Elle propose la collecte **gratuite** des manuels scolaires mais également **de tout support papier** (journaux, magazines, cahiers, papiers, annuaires,...) y compris ceux issus des **élèves, des familles et du personnel** des établissements concernés.

De plus, SCHROLL propose de verser (sous forme de titre de **recettes**) au collège **la somme de 40 € fixe** et ce, indépendamment des quantités collectées.

La collecte pourra se faire entre le 1er septembre et le 19 octobre 2016. Il n'y a pas de nécessité à se regrouper avec une autre structure car SCHROLL effectue des collectes « personnalisées » pour chaque établissement.

Modalités

1. Le collège prend contact avec la société SCHROLL,
2. SCHROLL pourra conseiller l'établissement par téléphone pour confirmer le choix du matériel (soit une benne de 20 m³ ou 30 m³, ouverte ou à toit coulissant, soit une borne de 5m³ – doc technique à demander à SCHROLL). Le choix entre l'un ou l'autre des matériels se fera notamment par l'établissement par rapport à l'accès du camion et des quantités produites,
3. Le chargement pourra être effectué par les élèves, le corps enseignant ainsi que le personnel du collège. Les manuels et autres cahiers recouverts (housse de protections plastiques) seront également acceptés « en mélange »,
4. Le matériel pourra rester sur place le temps nécessaire et sera retiré, au plus tard, le 19 octobre 2016,
5. SCHROLL enverra le titre de recette de 40 € au collège à l'issue de l'opération.

Contact

Madame Audrey JAGGY

Assistante commerciale service aux collectivités chez SCHROLL

Tél. : 03.61.58.86.93.

Mail : ajaggy@SCHROLL.fr

<http://www.SCHROLL.fr/fr>

SUEZ

Principe

SUEZ est une entreprise de gestion des déchets. Elle propose de mettre à disposition des collèges des bennes de 15 m³ ou de 30 m³, et d'en assurer la collecte et le traitement, le tout gratuitement.

Modalités

1. L'offre de prix (mentionnant la gratuité) sera retournée signée par l'établissement scolaire,
2. L'établissement scolaire devra être apte à recevoir un conteneur et disposer d'un accès poids lourds. Si le conteneur est posé sur la voie publique, il faudra joindre l'autorisation de la mairie,
3. La benne pourra contenir des manuels scolaires, ou des papiers (pas de classeurs),
4. Le chargement des manuels scolaires dans la benne incombera au personnel de l'établissement.

5. Le dépôt et la collecte de la benne s'effectueront selon les disponibilités du planning de SUEZ et pour une durée d'une semaine maximum.

Contact

Mme Caroline KHODJA
Chargée de Clientèle
Recyclage et valorisation des déchets France
19, Rue des Frères Peugeot
68127 Sainte Croix en Plaine
Tél: 03 89 22 27 07
<http://onetwotri.suez.fr/>

ENVOI DES LIVRES DANS D'AUTRES PAYS

Il faut être attentif à ne pas « exporter du déchet ». En outre, les livres doivent correspondre au programme local. Cette solution peut être envisagée s'il y a une connaissance exacte des besoins (contact sur place) et si des solutions sont trouvées pour le transport.